



14ème législature

Question N° : 85109	De M. Lionnel Luca (Les Républicains - Alpes-Maritimes)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires étrangères		Ministère attributaire > Affaires étrangères
Rubrique > politique extérieure	Tête d'analyse > Chine	Analyse > Tibet. droits de l'Homme. attitude de la France.
Question publiée au JO le : 14/07/2015 Réponse publiée au JO le : 04/08/2015 page : 5928		

Texte de la question

M. Lionnel Luca attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la situation au Tibet, et la détresse de tout un peuple, immortalisée par plus de 140 immolations depuis 2009. La récente immolation d'une jeune femme de 36 ans, mère de deux enfants, le 27 mai 2015, prouve s'il en était encore besoin le désespoir des Tibétains qui, dans la quasi indifférence générale, continuent de subir la répression menée par le gouvernement chinois. L' espoir né de l'adoption en novembre 2012 d'une résolution européenne en faveur de la protection des droits des Tibétains, et de la mission confiée à un représentant spécial de l'Union européenne pour soutenir le dialogue entre la République populaire de Chine et les émissaires du Dalai-Lama, semble aujourd'hui éteint. Il lui demande par conséquent de bien vouloir lui indiquer les mesures que la France entend prendre au plan européen et international, afin que les droits reconnus des Tibétains soient respectés et que la communauté internationale en soit garante.

Texte de la réponse

La France fait régulièrement part de sa préoccupation à l'égard de la situation au Tibet, publiquement et dans le cadre de ses contacts bilatéraux avec les autorités chinoises. Elle rappelle son attachement au respect des droits de l'Homme, en particulier à la liberté de religion et de conviction. Lors du passage de la Chine, le 22 octobre 2013, devant le Conseil des droits de l'Homme dans le cadre de la 17e session de l'Examen périodique universel, la France a émis plusieurs recommandations en ce sens. Au niveau européen, le Représentant spécial de l'Union européenne pour les droits de l'Homme, M. Stavros Lambrinidis, s'est rendu au Tibet au mois de septembre 2013. Il pourrait à nouveau s'y rendre en novembre 2015. La Haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité réaffirme régulièrement aux autorités chinoises les attentes de l'ensemble des Etats membres pour le respect des droits fondamentaux. La question tibétaine est également abordée avec les autorités chinoises dans le cadre du dialogue UE-Chine sur les droits de l'Homme dont la dernière session s'est tenue à Bruxelles le 8 décembre 2014. Lors du 17e sommet UE-Chine tenu le 29 juin à Bruxelles, le président du Conseil européen a également appelé à la reprise du dialogue entre les autorités chinoises et les représentants du Dalai Lama. La France considère que le dialogue entre les autorités chinoises et le Dalai Lama est la voie pour parvenir à une solution durable, respectant pleinement l'identité culturelle tibétaine, dans le cadre de la république populaire de Chine.